

# Bachelier en management du tourisme et des loisirs

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Tarification de produits touristiques			
Ancien Code	ECTO3B64TPT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3640		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Sandy SALMON</b> ( <a href="mailto:sandy.salmon@helha.be">sandy.salmon@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette U.E. vient compléter le curriculum de formation par une approche de la tarification des produits touristiques. L'objectif est de sensibiliser les étudiant(e)s aux composantes du prix de vente de ses produits afin de pouvoir établir le plus justement possible des prix qui lui permettent de pérenniser son activité.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
  - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
  - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
  - 3.2 Exploiter les potentialités des logiciels et des outils de recherche d'information et de réservation spécifiques au secteur
  - 3.3 Concevoir, produire les documents, les produits, les projets, les actions de promotion adéquats sur les supports idoines
  - 3.4 Intégrer les procédures, les documents, les prescriptions légales et les stratégies spécifiques au secteur d'activité
  - 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
  - 4.3 Assurer la gestion commerciale et financière des activités et / ou projets, calculer et optimiser les coûts de revient et les prix de vente

### Acquis d'apprentissage visés

A la fin du cours l'étudiant sera capable d'identifier les principaux éléments constitutifs du prix d'un produit touristique, de les valoriser et d'établir un prix final économiquement supportable pour ce produit

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B64TPTA Tarification de produits touristiques

24 h / 2 C

#### Contenu

- Concepts fondamentaux relatifs à la tarification.
- Analyse des différents services constitutifs du produit touristique.
- Identification des éléments entrant dans la formation du prix.
- Méthodes et critères de fixation du prix final du produit touristique.

#### Démarches d'apprentissage

Après une brève introduction aux concepts fondamentaux liés à la tarification, les étudiants seront amenés à identifier les composantes des produits touristiques et des services associés à travers un questionnement collectif.

En équipes, ils devront ensuite analyser les différents éléments entrant dans la formation du prix de chaque service constitutif d'un produit touristique (séjour à l'hôtel, voyage en avion, location, etc.), afin de déterminer le prix final du produit étudié.

Les résultats feront l'objet d'une présentation orale, au cours de laquelle chaque équipe devra exposer, justifier et discuter ses conclusions dans un cadre collaboratif.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant sera à la disposition des étudiants durant les heures de cours pendant lesquelles le travail sera réalisé par les différentes équipes. Tous les supports peuvent être utilisés. Des notes seront à la disposition des étudiants sur connectED.

#### Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, PPTs ou autres supports, notes de cours, vademecum, directives seront postés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

En fin de quadrimestre, l'évaluation portera exclusivement sur les notes obtenues par le groupe pour les travaux réalisés en équipe tout au long du quadrimestre. La note finale correspondra donc à la somme des résultats obtenus durant cette période.

Les objectifs à atteindre, ainsi que les modalités et critères d'évaluation, sont communiqués aux étudiants via Connected. Ils en disposent donc avant de réaliser les travaux.

Aucun certificat médical ne dispense un groupe de présenter les résultats de sa recherche : tous les membres doivent être en mesure d'assurer la présentation.

La non-présentation d'un travail à la date prévue entraînera l'attribution d'une note PP pour l'ensemble du groupe. Cela se traduira par la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les autres notes obtenues.

Étant donné que la note est collective et identique pour tous les membres, un échec implique que l'ensemble du groupe devra représenter l'activité en seconde session. Les modalités y seront les mêmes que lors du premier quadrimestre, à savoir la réalisation d'un travail en équipe. Si un ou plusieurs étudiants du groupe abandonnent ou échouent, ils ne seront pas pris en compte dans l'évaluation de la seconde session.

Enfin, si un étudiant refuse de participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre

modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité

d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Q1 = travaux (100 %)

Q3 = travaux (100%)

Pour un étudiant diplômable en janvier, l'AA est réorganisable, et portera sur le même contenu et les mêmes modalités que décrit ci-dessus.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100				
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

## Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).